

Paris le 09 octobre 2020

M. le Président,

Alors que la pandémie se poursuit, le gouvernement continue à gérer la crise sanitaire par des dispositions taillées sur mesure pour servir les intérêts et les profits des plus grandes entreprises. En effet, le gouvernement continue de préserver au maximum l'activité du secteur productif et dans le même temps poursuit les plans d'austérité et de privatisation imposés au secteur de la santé : le plan de relance de 100 milliards en est la preuve. Ce plan de relance ne fait en réalité que répondre aux demandes du MEDEF, sans tenir compte des urgences sociales que connaît le pays. Ce choix économique prévoit 20 milliards d'euros consacrés à la réduction des impôts de production sans aucune contrepartie. Ces aides, distribuées aux entreprises, y compris les plus grosses, ne sont assorties d'aucune condition. Elles ne seront donc d'aucun secours pour sauver les salarié•es des centaines de milliers de licenciements en cours ou à venir. La fermeture annoncée de l'usine Bridgestone de Béthune en est le dernier exemple ! À l'inverse, les sommes allouées aux minimas sociaux et aux personnes les plus précaires sont dérisoires au regard de ce qui est offert aux entreprises : 1 milliard d'euros soit 1% du budget du plan de relance !

Pour éviter la saturation des hôpitaux, le gouvernement interdit les activités sociales, culturelles, sportives, ... En revanche, nous sommes sommés d'aller au boulot et de prendre les transports bondés. De plus, les protocoles sanitaires dans les écoles, qui sont devenues pour ce gouvernement que de simples « garderies », sont allégés pour permettre au plus grand nombre d'aller « au turbin ». Sans oublier que cette gestion de cette crise sanitaire se fait également au prix d'un renforcement du contrôle social et de l'autoritarisme de l'État. Contrairement à ce qu'il prétend, en aucun cas, ce gouvernement ne gère cette crise sanitaire dans l'intérêt général, pour la préservation de la santé du plus grand nombre. On l'a vu dès la rentrée avec la fin de la suspension du jour de carence et la décision de faire revenir au travail les collègues fragiles et /ou vulnérables.

La crise sanitaire, nous annonçait-on, devait marquer une rupture avec le contenu et les méthodes éculées des réformes menées par ce Gouvernement et ceux qui l'ont précédé. Elle aurait fait prendre conscience du rôle fondamental des services publics pour affermir le lien social, répondre aux besoins des usager•es et amortir les effets de la crise. Rien de tout cela ! Le plan de relance ignore les services publics qui continueront donc bel et bien d'être détruits, privatisés et dégradés.

Pour le gouvernement, les agent•es publics sont exemplaires, parfois même présentés comme des héros et des héroïnes..mais pas au point de leur accorder une revalorisation du point d'indice. Il faut rappeler que les agent•es publics ont perdu 25

% de leur pouvoir d'achat en 20 ans ! Les suppressions d'emplois subies année après année conduisent à la mise à mal des missions, un fonctionnement des services à flux tendu, la dégradation constante des conditions de travail des agent•es. Et les plus de 2 000 emplois que la DGFIP va perdre en 2021 constituent un véritable affront et une négation de l'importance de nos missions pourtant qualifiées de « missions prioritaires » pendant le confinement. Les réformes menées à marche forcée détruisent un peu plus l'organisation des services et ne permettent plus aux usager•es qui en ont le plus besoin, d'accéder aux services publics.

A la DGFIP comme ailleurs...les destructions s'accélèrent, sans détendre le calendrier, ni prendre le temps de tirer les enseignements de la période passée. La démétropolisation s'inscrit pleinement dans une réorganisation totale de l'administration et répond à une commande politique. Et même si le gouvernement et la Direction générale modifient son vocabulaire pour mieux « manipuler » les agent.es, les usager.es et les élu.es locaux, nous ne sommes pas dupes ! Il ne s'agit en effet nullement de relocalisations mais bien de délocalisations puisque les services concernés n'ont jamais été localisés dans les villes d'accueil. Délocalisation et non relocalisation puisque le service rendu ne bénéficiera en rien à la population locale. Concernant la mise en place d'un accueil de proximité, la DGFIP continue d'affirmer auprès des agent•es et des élu•es locaux, qu'il va permettre d'augmenter la présence des services dans les territoires de près de 30 % ! Elle oublie systématiquement de préciser que le service rendu n'aura rien à voir avec ce que permet l'organisation actuelle. Comment peut-on comparer la présence d'un.e seul.e agent.e (1 à 2 fois par semaine, voire par consultation à distance) ayant pour mission d'enregistrer les demandes des usager•es, avec des agent•es physiquement et quotidiennement présents avec une pleine compétence ?

Solidaires Finances Publiques n'aura de cesse de revendiquer, quoi qu'il en coûte, pour paraphraser le Président Macron, un plan de relance et de sauvegarde de la DGFIP, comme de l'ensemble des services publics, de leurs agent.es et de leurs usagers car une société sans services publics est une société plus inégalitaire !

Concernant l'ordre du jour de ce CTL :

Concernant le bilan et les actualités du contrôle fiscal :

À la lecture de vos documents, nous avons eu la tentation de vous dire simplement d'aller relire nos liminaires et nos compte-rendus des années précédentes sur le site local de Solidaires Finances Publiques Paris, tant notre lassitude est grande de vous répéter année après année les mêmes choses : pas de tableau comparatif, pas d'analyse écrite de vos chiffres, des manques de moyens cruciaux dans toute la chaîne du contrôle fiscal, pas de directives claires pour les agent.es ; aucune prise en compte de la détérioration des conditions de travail ; aucune directive pour améliorer le matériel et les applications ; aucune prise en compte pour améliorer la consultation des dossiers ; pas de communication entre les collègues et avec la direction du contrôle fiscal ; aucune réaction de la direction face à la démotivation grandissante

des vérificatrices et vérificateurs en particulier... Cette liste n'est évidemment pas exhaustive et nous y reviendrons tout au long de ce CTL.

Vous connaissez l'attachement de Solidaires Finances Publiques au contrôle fiscal et depuis de nombreuses années nous dénonçons le changement de paradigme en cours affirmé par ce gouvernement et notre Directeur général qui dans une interview accordée au Figaro le 7 juillet dernier indiquait que « *l'objectif est de passer d'une culture de contrôle fiscal à une culture du dialogue en amont* ». Dans ce sens, le contrôle fiscal ne devient qu'une machine de « régularisation des erreurs commises » qui ne doit être en aucun cas être « intrusif ». Le contrat d'orientation et de moyens pour 2020-2022 nous dévoile le futur proche du contrôle fiscal correspondant à la vision néo-libérale qui place l'entreprise au centre de la vie économique pour laquelle les contraintes doivent être limitées au maximum. Mais cette politique mise en œuvre a déjà des résultats néfastes : les résultats globaux du contrôle fiscal sont en baisse, tant pour les entreprises que pour les particuliers tant au niveau national que parisien.

Concernant le quitus fiscal dans le cadre d'acquisition de véhicules au sein de l'UE

À la lecture de votre fiche, nous avons l'impression que le traitement des quitus n'est qu'une simple tâche administrative, facile à réorganiser, facile à centraliser et qu'un.e contractuel.le sans formation ou presque peut l'accomplir sans difficulté. Mais c'est mal connaître cette mission qui est une tâche technique dévolue dans la majorité des SIE par des contrôleur.es et des inspecteurs. Une tâche qui doit faire l'objet d'une analyse précise en commençant par la facture qui est souvent en langue étrangère mais qui demande aussi une certaine expertise fiscale pour déterminer quel régime de TVA est applicable. Sans oublier qu'il s'agit là d'un secteur hautement fraudogène et les agent.es doivent donc être sensibilisés à la lutte contre cette fraude. Nous sommes donc loin de votre description simpliste et dans ce contexte nous sommes très inquiet.es de votre décision de centraliser cette mission sur un seul SIE et de surcroît sur un seul agent contractuel. Pour nous, votre décision de centraliser cette mission n'a qu'un seul but : permettre sa délocalisation le plus facilement possible. Et ne nous dites pas que vous ne savez pas M. le Président, puisqu'il est prévu qu'en 2021 se mette en place à Denain dans le département du Nord, un PNSR quitus, et lors du GT national du 03 septembre sur le NRP et la démétropolisation, la direction générale a informé les élu.es du personnel de sa volonté de créer des antennes monotâches de SIE en prenant deux exemples : les avizirs et le traitement des quitus.

Alors, M. le président, pouvez-vous nous dire combien d'emplois vont être supprimés dans les SIE parisiens suite à votre volonté de centraliser cette mission ? Combien d'emplois vont être supprimés dans les SIE parisiens suite à la création des antennes ? Et combien d'emplois dans les SIE vont être supprimés suite à la création du PNSR de Denain ?

Concernant le recrutement de contractuels à la DRFIP

Notre administration a déjà connu des périodes de recrutement de contractuel.les. On se souvient des vacataires en renfort des campagnes d'impôt sur le revenu, des contractuel.les embauchés les week-ends, et pendant les vacances de nos gardiens

concierges, du temps où ils étaient encore remplacés. Plus récemment, souvenons-nous du recrutement de plusieurs centaines de contractuel.les à l'occasion de la mise en place du PAS. Des contractuel.les en CDI, nous en avons déjà : les agents Berkani, par exemple. Pourtant, il y a quelques années, la Loi Sauvadet avait pour but de mettre fin à la précarité dans la fonction publique en permettant aux contractuel.les d'être titularisés. Hélas, la vague des titularisations s'est transformée en vaguelette. Bilan : pour les agent.es Berkani, souvent des femmes, qui n'ont pas pu bénéficier de cette possibilité, la précarité s'est aggravée, et ce sont les premières victimes de la mise en place progressive des restructurations notamment dans le cadre du NRP : elles n'ont pas droit aux garanties plus protectrices auxquelles leurs anciennes collègues titularisées peuvent prétendre. De ce fait, elles se retrouvent à la merci d'un licenciement.

Dans le désordre, nous avons également les jeunes du service civique, les apprentis, et même des stagiaires de 3ème... bref, la DGFIP qui se disait une direction de technicien.nes, est en passe de voir se réduire la proportion de fonctionnaires expérimentés et spécialistes dans des tâches de plus en plus complexes.

Par ailleurs, la déontologie a depuis quelques années été mise en avant. Or, à quelles obligations sont tenues celles et ceux qu'on appelait auparavant pudiquement les agent.es non titulaires ?

Alors que nous ne cessons d'interpeller l'administration pour un appel à l'activité de toutes les listes complémentaires des lauréat.es de concours, afin, entre autres, de pourvoir une partie des milliers d'emplois vacants dans notre administration, la DGFIP autorise donc les directions à procéder au recrutement de contractuel.les. C'est l'application pure et simple de la Loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, qui permet dans des conditions bien particulières, à des directions de procéder au recrutement de contractuel.les. Et sans grande surprise, la DRFIP 75 « utilise l'opportunité qui lui est offerte ». Outre le fait que vous participez ainsi à la précarisation de notre administration, vous empêcherez aussi, les mutations des titulaires dans notre direction. En effet, les agent.es contractuel.les compteront dans les effectifs de notre direction, ce qui risque, notamment dans le mouvement des contrôleurs ou des inspecteurs, de scléroser encore un peu plus les mouvements.

Enfin, les candidat.es à ces postes en CDD, eux et elles- mêmes actuellement dans la précarité bien que souvent surdiplômé.es, n'en sortiront pas complètement : la rémunération prévue pendant toute la durée du contrat, est inférieur à l'indice le plus bas à la DGFIP, à catégorie égale sans oublier que leur emploi n'est pas pérenne ! Quant à la formation, quelle sera-t-elle ?